

1 directeur de police municipale

Référence : 3134-26-1366/SR du 11 septembre 2026



Employeur : Ville de Nouméa

Corps ou Cadre d'emploi / Domaine : attaché

Direction : de la police municipale

Durée de résidence exigée pour le recrutement sur titre ⁽¹⁾ : /

Lieu de travail : Hôtel de police

Date de dépôt de l'offre : vendredi 11 septembre 2026

Poste à pourvoir : dès que possible

Date limite de candidature : vendredi 02 octobre 2026

Détails de l'offre :

La ville de Nouméa et ses 1 500 collaborateurs sont engagés quotidiennement au service des 86 000 Nouméens. Ils œuvrent au développement de la Ville avec plus de 200 équipements et services en lien avec les nombreux domaines de compétence dévolus à la Commune.

Placée sous l'autorité directe du Secrétaire général en charge du pôle sécurité, la direction de la police municipale a pour mission générale d'assurer, en tout temps et sur l'ensemble du territoire communal, le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique. Elle agit également dans le cadre de ses compétences judiciaires, sous le contrôle du procureur de la République, dans la lutte contre la délinquance et l'insécurité routière. La direction de la police municipale comprend le pôle opérationnel qui est composé de cinq unités, une de coordination, quatre de voie publique et le service coordination administrative et financière.

Missions :

Sous la responsabilité directe du Secrétaire général, le directeur de la police municipale définit la stratégie de la direction en matière de prévention et de sécurité. Il est chargé du pilotage et de la coordination du pôle opérationnel et du service coordination administrative et financière soit 222 agents. Ses missions principales sont de :

- Contribuer à la définition des orientations stratégiques de la direction de la police municipale ;
- Assister et conseiller les élus et le secrétariat général en matière de prévention et de sécurité ;
- Conduire les projets stratégiques de la direction ;
- Organiser et mettre en œuvre la politique communale de sécurité et de lutte contre la délinquance ;
- Commander et coordonner les interventions de police municipale ;
- Assurer la responsabilité de la gestion budgétaire et administrative de la direction ;
- Veiller au respect des bonnes pratiques professionnelles et des cadres juridiques et déontologiques ;
- Assurer la veille réglementaire relative au cadre d'emploi de la police municipale ;
- Développer et suivre les partenariats institutionnels.

Profil du candidat

Savoirs / Connaissances / Diplôme exigé :

- Fonctionnaire de catégorie A et/ou titulaire d'un diplôme de niveau 6 (Bac+3) minimum exigé et/ou d'une expérience professionnelle significative sur un poste de direction en service de police ;

- Qualités relationnelles et managériales éprouvées permettant de s'adapter dans un environnement multiculturel ;
- Connaissance de l'environnement territorial, les enjeux, les évolutions et le cadre réglementaire des politiques publiques de sécurité ;
- Connaissance du cadre réglementaire en vigueur dans le domaine (droit pénal et administratif, cadre réglementaire de la vidéoprotection, droits et obligations des fonctionnaires dépositaires de l'autorité publique, doctrine d'emploi de la police municipale, etc.) ;
- Leadership affirmé : justifier d'une très bonne aptitude au commandement et à la communication ;
- Pilotage et conduite de projets transversaux et/ou participatifs en maîtrisant les méthodes d'analyses et de diagnostics ;
- Bonnes capacités rédactionnelles ;
- Sens de la communication, concertation et négociation ;
- Organisation, rigueur et discrétion ;
- Capacité d'analyse, d'anticipation et de réactivité notamment dans des situations difficiles et d'urgence ;
- Très grande disponibilité.

**Contact et informations
complémentaires :**

Madame Christine BAHARI, Cheffe de Cabinet
Tél : 27.28.26 – Mail : christine.bahari@ville-noumea.nc

POUR RÉPONDRE À CETTE OFFRE

Votre candidature doit **obligatoirement** comporter les documents suivants :

- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae (CV) détaillé ;
- la fiche de renseignements dûment complétée à [télécharger ici \(site DRHFPNC\)](#) ;
- l'attestation sur l'honneur de non bénéfice de la rupture conventionnelle à [télécharger ici \(site DRHFPNC\)](#) ;
- la photocopie des diplômes ;
- pour les fonctionnaires, l'arrêté de dernière situation administrative ;
- les justificatifs concernant la citoyenneté ou la durée de résidence **si nécessaire** (liste des pièces à fournir dans le document "notice explicative" à [télécharger ici \(site DRHFPNC\)](#) ;
- pour les fonctionnaires, la demande de changement de corps ou cadre d'emploi **si nécessaire** (demande à [télécharger ici \(site DRHFPNC\)](#)).

Votre candidature, précisant la référence de l'offre, doit parvenir au maire de la ville de Nouméa **prioritairement** par mail : mairie.recrutement@ville-noumea.nc

En cas d'impossibilité de candidater par le biais de la messagerie électronique, les dossiers de candidatures peuvent parvenir au maire de la Ville de Nouméa par :

- Voie postale : BP K1 - 98849 Nouméa Cedex
- Dépôt physique : 16, rue du général Mangin Nouméa

Les candidatures de fonctionnaires doivent être transmises sous couvert de la voie hiérarchique.

Toute candidature incomplète ne pourra être prise en considération.